

Mode d'emploi

Fauteuil coulissant autobloquant, modèles :
100-20 AL
100-15 AL
100-10 AL



Enregistrez votre garantie en ligne au www.brodaseating.com

Distributeur/Rep.: Ce mode d'emploi doit être remis à l'intervenant responsable de ce fauteuil et à son usager.

Intervenant : Avant d'utiliser ce fauteuil, lire ce mode d'emploi minutieusement et le conserver pour référence ultérieure.

BRODA Seating
560 Bingemans Centre Drive
Kitchener, Ontario Canada N2B 3X9
Tél.: 1-800-668-0637 Téléc.: 519-746-8616

 www.seatingisbelieving.com www.brodaseating.com Courriel : sales@brodaseating.com

Table des matières



AVANT-PROPOS

Félicitations pour votre achat d'un fauteuil BRODA, et merci de votre confiance envers notre compagnie et nos produits.

BRODA se positionne à la tête de son industrie en fournissant des solutions optimales de repositionnement et de mobilité aux résidents des établissements de soins de longue durée. Les fauteuils BRODA ne ressemblent en rien aux fauteuils traditionnels et offrent des avantages uniques à BRODA. Nous sommes persuadés qu'après avoir fait usage de votre fauteuil BRODA, vous serez convaincus que la qualité de vie de vos résidents sera considérablement améliorée.

Ce manuel vous aidera à tirer le meilleur parti des capacités du fauteuil BRODA et vous assurera de vous familiariser rapidement avec son fonctionnement.

Après avoir lu ce manuel, si vous avez quelque question que ce soit relativement au fonctionnement sécuritaire et efficace de votre fauteuil BRODA ou de ses accessoires, vous êtes priés de communiquer avec le représentant BRODA de votre région ou le personnel du service à la clientèle de notre siège social.

Siège social :
BRODA Seating
560 Bingemans Centre Drive
Kitchener, Ontario, Canada, N2B 3X9
Téléphone : 519-746-8080 Sans frais Can./É.-U.: 1-800-668-0637
Télécopieur : 519-746-8616
Courriel : sales@brodaseating.com
Site Internet : www.brodaseating.com www.seatingisbelieving.com

INFORMATION GÉNÉRALE

Ce document fournit des conseils sur le fonctionnement sécuritaire et adéquat d'un fauteuil BRODA.

L'information de ce mode d'emploi doit être observée en tout temps.

Quiconque participe au fonctionnement et à l'entretien du fauteuil BRODA, y compris les membres de la famille du résident, doit lire ce mode d'emploi avant de faire usage du fauteuil.

L'intervenant responsable du résident doit s'assurer que toute personne qui n'est pas familière, qui ne veut ou ne peut pas se conformer à ses directives de sécurité et de fonctionnement, ne soit autorisée à actionner ou déplacer le fauteuil.

Une copie du présent mode d'emploi doit toujours être disponible.

BRODA n'accepte aucune responsabilité que ce soit pour des dommages, blessures ou accidents occasionnés par des erreurs d'utilisation, un manque d'entretien approprié ou la négligence d'observer les directives de ce manuel, incluant des instructions spécifiques au résident.

BRODA se réserve le droit d'apporter des modifications relativement aux dimensions, aux fonctions et aux composantes de ses produits sans préavis. Les produits représentés dans ce manuel peuvent différer des produits livrés.

Chaque fauteuil BRODA comprend son propre numéro de série d'identification, qui doit être conservé sur le fauteuil ainsi que dans le registre des équipements.

1 DÉFINITIONS

« BRODA » signifie *Broda Enterprises Inc*. faisant des affaires sous la dénomination *Broda Seating*.

La mention « fauteuil BRODA » fait référence aux modèles de fauteuils coulissants autobloquants 100-20 AL, 100-15 AL, 100-10 AL.

« Établissement de soins de longue durée » fait référence à un centre de soins infirmiers, un hôpital ou tout autre centre de soins de santé qui dispense des soins personnels et de santé à ses résidents sur une base de longue durée.

« Résident » fait référence à tout individu demeurant dans un établissement de soins de longue durée et qui est sous les soins d'intervenants professionnels.

« Intervenant professionnel » fait référence aux médecins, infirmiers(ères), thérapeutes, aides-infirmiers(ères), aides-soignants et autres spécialistes qui travaillent dans un établissement de soins de longue durée et qui dispensent des soins personnels et de santé à ses résidents.

« Intervenant » fait référence à toute personne dans un établissement de soins de longue durée qui est adéquatement formée pour fournir des soins ou des services au résident ou s'occuper du fauteuil utilisé par le résident. Cet intervenant peut être un membre de la famille du résident ou son tuteur.

«Transfert » fait référence au déplacement d'un résident dans son fauteuil ou hors de celui-ci avec l'aide de son ou ses intervenant(s).

« Transfert mécanique » fait référence au déplacement d'un résident dans son fauteuil ou hors de celui-ci avec l'aide de son ou ses intervenant(s) à l'aide d'un lève-personne ou d'un autre dispositif d'assistance qui soutient le poids du résident.

2 EXIGENCES DE SÉCURITÉ

2.1 Formation

Avant que le fauteuil soit mis en service, ce manuel doit être lu minutieusement par le ou les intervenant(s) directement responsable(s) des soins dispensés au résident.

Lorsque le fauteuil est mis en service, ce manuel doit être lu minutieusement par tous les nouveaux intervenants avant d'actionner ou déplacer le fauteuil.

En ce qui concerne ce manuel, un membre de la famille d'un résident, qui partage la responsabilité de ses soins, est considéré au même titre qu'un intervenant et doit ainsi avoir la même compétence avant d'être autorisé par l'intervenant responsable du résident à actionner ou déplacer le fauteuil.

Avant la première utilisation, le client doit planifier une séance de formation interne sur les rudiments de fonctionnement et sécurité décrits dans ce manuel, dispensée aux intervenants qui interagissent avec le résident par le représentant régional BRODA qui a fourni le fauteuil.

L'intervenant responsable doit maintenir une liste à jour des intervenants qui ont lu ce manuel et qui sont autorisés à actionner et déplacer le fauteuil.

L'intervenant responsable du résident doit s'assurer que toute personne qui n'est pas familière, qui ne veut ou ne peut pas se conformer à ses directives de sécurité et de fonctionnement, ne soit autorisée à actionner ou déplacer le fauteuil.

Le fauteuil doit être actionné par l'intervenant responsable du positionnement assis du résident. Tout positionnement ou ajustement doit être effectué de sorte à assurer la sécurité, le confort et le bien-être du résident, de l'intervenant et des tierces personnes. Tout positionnement ou ajustement requis pour le résident doit être déterminé par l'intervenant responsable du positionnement assis.

2.2 Application

Les fauteuils BRODA sont exclusivement destinés aux résidents des établissements de soins de longue durée qui reçoivent les soins d'intervenants professionnels. La convenance d'un fauteuil BRODA doit être déterminée par un intervenant qualifié qui est au courant des besoins en positionnement assis du résident en cause. Toute autre utilisation du fauteuil exclut une éventuelle possibilité de réclamation pour responsabilité.

Le fauteuil coulissant autobloquant ne doit pas être utilisé dans la douche. L'armature et les composantes rouilleront, et cela annulera la garantie.

Les fauteuils ne sont pas résistants aux explosions et ne doivent pas être utilisés en présence de gaz ou liquides inflammables (par exemple : produits anesthésiants, solvants et nettoyants volatiles, etc.).

Les fauteuils BRODA sont conçus pour être utilisés avec les pièces et accessoires spécifiques BRODA. L'utilisation de pièces ou d'accessoires autres que BRODA sur un fauteuil BRODA annulera la garantie et exclura une éventuelle possibilité de réclamation pour responsabilité.

Les fauteuils BRODA doivent être utilisés tels que décrits dans ce manuel et selon les pratiques reconnues en soins de santé, sécurité des lieux de travail et prévention des accidents.

2.3 Expédition et entreposage

Les fauteuils BRODA devraient être expédiés et entreposés en position verticale, et ne pas être empilés plus de trois unités de haut. Aucun autre matériel ne devrait être expédié ou entreposé par-dessus une boîte BRODA. Les boîtes BRODA ne devraient pas être placées sur des palettes.

Les fauteuils BRODA devraient être expédiés et entreposés à des températures se situant entre -20 et 40 °C. Les fauteuils BRODA ne devraient pas être utilisés avant d'avoir atteint des températures se situant entre 0 et 30 °C.

Les fauteuils BRODA devraient être maintenus dans un environnement propre et sec. Ne laissez pas les fauteuils BRODA dehors, car cela pourrait faire écailler la peinture.

Sur réception, la boîte d'expédition doit immédiatement être examinée pour déceler un éventuel dommage. Tout dommage devrait être noté sur le bon de livraison, et une demande d'inspection par la compagnie de transport devrait être faite. Ensuite, la boîte d'expédition devrait être ouverte et le fauteuil examiné pour déceler un dommage non apparent occasionné par l'expédition. Si le fauteuil semble être endommagé, ne pas l'utiliser. Rédigez un rapport de dommage non apparent à l'attention de la compagnie de transport.

2.4 Vérification avant la mise en service

Les fauteuils BRODA sont livrés entièrement assemblés. Si le fauteuil ne semble pas être en état de fonctionnement au moment de sa réception, communiquez immédiatement avec votre fournisseur, et ne mettez le fauteuil en service que lorsque vos préoccupations auront été résolues.

Inspectez visuellement le fauteuil pour déceler un dommage, des pièces manquantes et des fixations desserrées avant de tester les fonctions du fauteuil. L'essai de fonctionnalité du fauteuil doit être complété avec succès après l'inspection visuelle et avant la première utilisation. Ces obligations s'appliquent à la première utilisation du fauteuil et à toutes les utilisations subséquentes (Section 4: Inspection et essai de fonctionnalité).

2.5 Risques

2.5.1 Emplacement du fauteuil - « Risque de basculer ou de faire tomber des objets »

Nous recommandons qu'une fois arrivé à destination, le fauteuil soit placé à un endroit où le résident ne pourra agripper une main courante ou un autre objet, fixe ou mobile. Cette procédure vise à empêcher le résident de tirer le fauteuil ou de se hisser hors du siège, et à éviter qu'il dépose des objets sur le fauteuil et sur lui-même.

Nous recommandons que le fauteuil soit utilisé dans un endroit supervisé pour empêcher que des résidents non formés, des intervenants ou des tierces personnes effectuent une manœuvre non autorisée, un mouvement ou une action dangereuse telle que s'asseoir ou s'appuyer sur le dossier incliné, le repose-pieds élevé ou les accoudoirs. Donner libre cours à de telles actions expose le fauteuil au risque de basculer et à celui de l'endommager.

Nous recommandons que le fauteuil ne soit localisé que sur une surface à niveau afin de réduire le risque de basculer au minimum.

2.5.2 Roues de transport - « Risque de basculer »

Les roues de transport qui se trouvent à l'arrière du fauteuil coulissant autobloquant servent à transporter facilement un fauteuil inoccupé. Ne pas transporter le fauteuil coulissant autobloquant lorsqu'il est occupé, au risque de faire basculer le fauteuil, et de blesser de ce fait grièvement le résident, l'intervenant ou une tierce personne.

2.5.3 Repositionnement du résident - « Risque de se coincer »

Le fauteuil coulissant autobloquant offre les avantages du réglage de la hauteur des accoudoirs. Avant de modifier la hauteur de l'accoudoir, s'assurer que le corps des résidents et des intervenants soit dégagé de tous les points de pincement potentiels.

2.5.4 Mouvement involontaire - « Risque de tomber ou d'entrer en collision »

Nous recommandons les fauteuils BRODA pour un usage intérieur dans un établissement de soins de longue durée, et là où une pente n'est pas assez prononcée pour avoir recours à de l'aide pour les déplacer. Des fauteuils utilisés sur des surfaces inégales ou en pente représentent un risque de mouvements involontaires et peuvent devenir sérieusement dangereux pour le résident, le ou les intervenant(s) ou des tierces personnes. Nous recommandons que les fauteuils BRODA soient localisés loin des cages d'escalier, des ascenseurs et des entrées de porte extérieures dans un établissement de soins de longue durée.

2.5.5 Vêtements du résident - « Risque de blesser sa peau »

Nous recommandons que les résidents ne soient assis dans leur fauteuil que lorsqu'ils sont complètement habillés avec des vêtements satisfaisant les besoins de leur état spécifique. Un contact direct de la peau nue du résident sur les courroies ou le vinyle pendant une certaine période de temps peut occasionner de l'humidité et/ou faire coller la peau sur les courroies ou le vinyle. Avant tout actionnement ou déplacement d'un fauteuil avec une housse, l'intervenant doit s'assurer qu'aucune partie de celle-ci n'entre en contact avec une pièce mobile du fauteuil et que la housse tient solidement en place, pour ne pas glisser.

2.6 Utilisation inappropriée

Tel que décrit, l'utilisation inappropriée du fauteuil est dangereuse pour le résident, les intervenants ou les tierces personnes. Cette utilisation comporte, sans y être limitée, les actions suivantes :

1) actionnement non autorisé des fonctions du fauteuil;
2) déplacement non autorisé du fauteuil;
3) utilisation inadéquate du fauteuil pour un résident qui n'a pas été évalué par un intervenant qualifié responsable du positionnement assis;
4) tenter d'actionner simultanément plusieurs fonctions du fauteuil, par un ou plusieurs intervenant(s);
5) tenter de déplacer le fauteuil alors qu'il est occupé par un résident;
6) laisser le résident sans surveillance dans le fauteuil à proximité d'autres objets;
7) laisser un résident agité dans un endroit non supervisé;
8) laisser un résident sans surveillance;
9) laisser un résident dans un fauteuil sur une surface en pente;
10) laisser un fauteuil sans surveillance sur une surface en pente;
11) utiliser des accessoires autres que BRODA sur le fauteuil;
12) utiliser le fauteuil à des températures inférieures à 0 °C;
13) utiliser le fauteuil comme une chaise-douche/bain;
14) utiliser le fauteuil pour tout autre usage que ceux pour lesquels il est conçu.

2.7 Nettoyage

Les fauteuils BRODA devraient être nettoyés avec de l'eau et du savon, puis essuyés. Un nettoyant domestique dilué à base d'ammoniaque fort ou de chlore, ainsi qu'un nettoyant homologué pour les hôpitaux peuvent être utilisés au besoin.

Référez-vous au guide ci-dessous pour nettoyer certaines substances tachantes (s'applique au vinyle Permablok3®, selon les recommandations du fabricant). L'armature et les composantes du fauteuil peuvent être nettoyées en suivant la même procédure que pour le vinyle.

Les étapes ci-dessous se retrouvent également dans le guide de nettoyage situé au dos du fauteuil.

Substance tachante	**Procédure de nettoyage**
Ombre à paupière / Fard à cils	Étape 1
Graisse / Lotion solaire / Chocolat	Étape 1
Sang / Fluides corporels	Étape 2
Rouge à lèvres	Étape 2
Peinture à l'huile / Goudron / Asphalte	Étape 3
Autres taches tenaces	Étape 4 ou 5*

Étape 1 : Enlevez le plus gros avec un linge humide. Nettoyez avec un mélange 1:1 de liquide Ivory® et d'eau. Rincez à l'eau claire et laissez sécher.
Étape 2 : Vaporisez directement un nettoyant concentré tel que Formula 409® ou Fantastik®. Frottez ensuite avec un linge propre. Si vous utilisez un nettoyant homologué pour les hôpitaux, suivez les directives de dilution sur l'étiquette.
Étape 3 : Utilisez un mélange 1:1 d'ammoniaque et d'eau ou un mélange 1:4 d'eau de Javel et d'eau. Rincez à l'eau claire et laissez sécher.
Étape 4 : Appliquez du naphta (essence à briquet). Rincez abondamment à l'eau claire et assécher en tapotant.
Étape 5 : Utilisez un mélange 1:1 d'alcool isopropylique et d'eau. Si la tache persiste, utilisez de l'alcool pur. Rincez abondamment à l'eau claire et assécher en tapotant. Si la tache persiste encore, utilisez un mélange 1:1 d'acétone et d'eau. Rincez à l'eau claire et assécher en tapotant.

***Note** : Pour le nettoyage nécessitant les procédures des étapes 4 ou 5 – Utilisez un linge de coton souple imbibé du produit nettoyant et frottez la tache en dessinant des cercles une dizaine de fois. Asséchez en tapotant avec un autre linge de coton souple, et constatez le résultat.

Nettoyez soigneusement toutes les pièces amovibles et le rembourrage, ainsi que l'armature et les composantes.

Les fauteuils BRODA ne devraient pas être nettoyés avec des nettoyants à base de pétrole. Tout produit à base de pétrole entrant en contact avec n'importe quelle surface de vinyle devrait être enlevé aussi rapidement que possible. Les produits à base de pétrole rendent le vinyle fragile et endommageront la surface du siège et les coussins. Les pièces de métal et les coussins devraient être essuyés complètement après leur nettoyage. Ne pas laver le vinyle coussiné à la machine.

Ne laissez pas le fauteuil sécher à l'air libre. Cette façon de faire, qui ne garantit pas un séchage complet, peut faire rouiller l'armature et les composantes. Des solvants comme ceux qui se retrouvent dans les lubrifiants en aérosol ne devraient pas être utilisés sur les fauteuils BRODA, du fait qu'ils peuvent endommager les pièces mobiles.

La fréquence et la méthode de nettoyage des fauteuils devraient être déterminées par les protocoles de contrôle des infections de l'établissement. S'il est visiblement souillé, nettoyez immédiatement le fauteuil soigneusement selon les directives de nettoyage de ce manuel.

Les directives de nettoyage de ce manuel n'existent qu'à titre indicatif. Les résultats peuvent varier dans des conditions réelles. L'information ne dégage pas l'utilisateur d'un usage approprié et sécuritaire du fauteuil et des produits nettoyants, ni des considérations générales d'entretien et de nettoyage de celui-ci. Les directives de nettoyage et de soin doivent être suivies conjointement avec les protocoles de contrôle des infections de l'établissement.

BRODA n'acceptera pas les réclamations de garantie sur les fauteuils qui n'auront pas été nettoyés selon ces directives ou entretenus de façon à préserver la sécurité et l'hygiène du résident, des intervenants et des tierces personnes. L'utilisation de certaines substances peut nuire à l'apparence et la durée de vie du vinyle. BRODA n'assume aucune responsabilité résultant de l'utilisation de tels produits de nettoyage sur le vinyle.

De la peinture pour retouches est disponible pour l'armature peinte par pulvérisation. Veuillez appeler le service à la clientèle de BRODA si des retouches de peinture sont nécessaires. Ne laissez pas les fauteuils BRODA dehors, car l'armature n'est pas protégée contre les rayons UV. Laisser les fauteuils dehors pourra faire écailler la peinture.

Formula 409® est une marque de commerce de la compagnie *Clorox*.
Fantastik^MC® est une marque de commerce de *DowBrands inc*.
Marque de commerce de la compagnie *Dow Chemical*
Ivory® est une marque de commerce de *Proctor and Gamble*.

2.8 Entretien

L'entretien sur un fauteuil BRODA variera en fonction de son utilisation et de l'état du résident en faisant usage.

En usage régulier, après l'inspection initiale et l'essai de fonctionnalité, le fauteuil devrait être inspecté et examiné bimensuellement. Nous recommandons une inspection visuelle régulière pour détecter des signes d'usure, des dommages, des fixations desserrées ou manquantes et autres préoccupations de sécurité. Un essai périodique des fonctions du fauteuil se révèle également nécessaire. Si un bris, une défectuosité ou un problème opérationnel sont détectés, le fauteuil doit être convenablement réparé, inspecté et testé avant d'être remis en service.

Le fauteuil devrait être inspecté et examiné aussi souvent qu'à chaque utilisation s'il est utilisé par :

1) des résidents agressifs ou agités;
2) des résidents qui se livrent à des mouvements involontaires;
3) des résidents pesant plus de 220 livres;
4) un établissement comportant des surfaces irrégulières ou en pente;
5) toute personne non autorisée.

N'utilisez aucun lubrifiant contenant des solvants. Ces derniers peuvent endommager toute composante en caoutchouc du fauteuil. Si nécessaire, une graisse blanche ou un lubrifiant de classe alimentaire peuvent être utilisés sur toutes composantes coulissantes.

2.9 Directives spécifiques concernant le résident

L'intervenant responsable du positionnement assis d'un résident spécifique devra ajouter les directives complémentaires nécessaires à la sécurité et l'utilisation efficace du fauteuil, en se basant sur son expérience professionnelle et sa connaissance de l'état spécifique et des exigences du résident.

Les représentants BRODA ne sont pas des intervenants professionnels et ne peuvent connaître les exigences spécifiques de l'individu utilisant le fauteuil. BRODA se fie à la connaissance, à l'expérience et au jugement de l'intervenant professionnel qui s'occupe du résident pour s'assurer que les besoins spécifiques de ce dernier en matière de sécurité et de confort sont satisfaits lorsqu'il utilise le fauteuil.

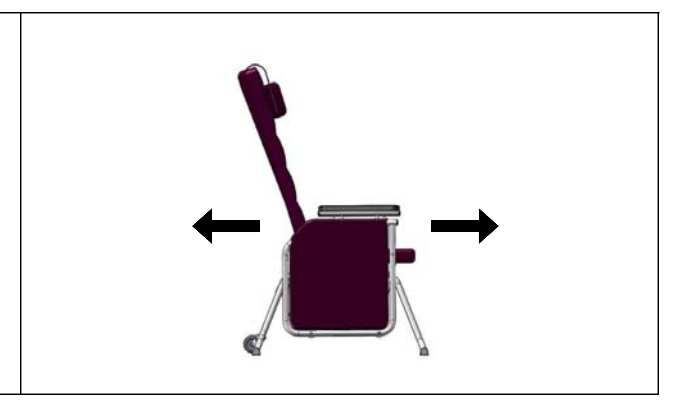
Ces directives font partie intégrante des exigences de sécurité pour l'utilisation du fauteuil et doivent être à la disposition de tous les intervenants. L'espace ci-dessous est destiné à recueillir ces directives.

BRODA Seating Enterprises Inc.
560 Bingemans Centre Drive
Kitchener, Ontario, Canada, N2B 3X9
Téléphone : 519-746-8080 Sans frais Can./É.-U.: 1-800-668-0637
Télécopieur : 519-746-8616
Courriel : sales@brodaseating.com
Site Internet : www.brodaseating.com www.seatingisbelieving.com

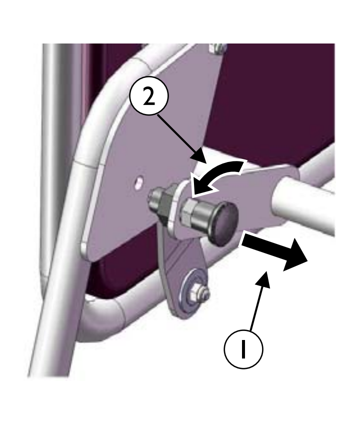
3 ACTIONNEMENT ET DÉPLACEMENT

Les mesures de sécurité décrites à la Section 1 doivent être observées lors de l'actionnement des fonctions du fauteuil ou lors de son déplacement. Seuls les intervenants autorisés devraient actionner ou déplacer le fauteuil. L'intervenant doit utiliser une bonne mécanique corporelle lors de l'utilisation du fauteuil, et il doit être paré à soutenir le poids du résident tout en actionnant le fauteuil.

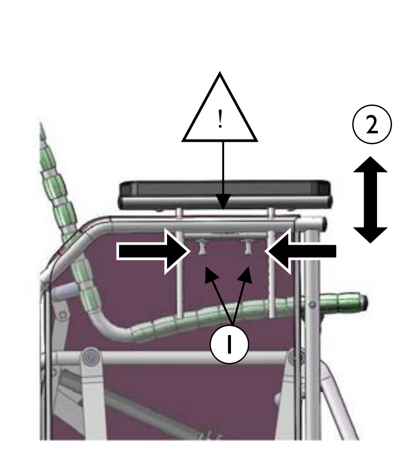
3.1 Mouvement coulissant (autobloquant)

Le fauteuil coulissant comporte un mécanisme autobloquant qui contribue à la sécurité du résident. Ce mécanisme permet d'activer le mouvement coulissant uniquement lorsque le résident s'assoit dans le fauteuil. Lorsque ce dernier se lève du fauteuil, le mouvement est immédiatement bloqué/désactivé.	

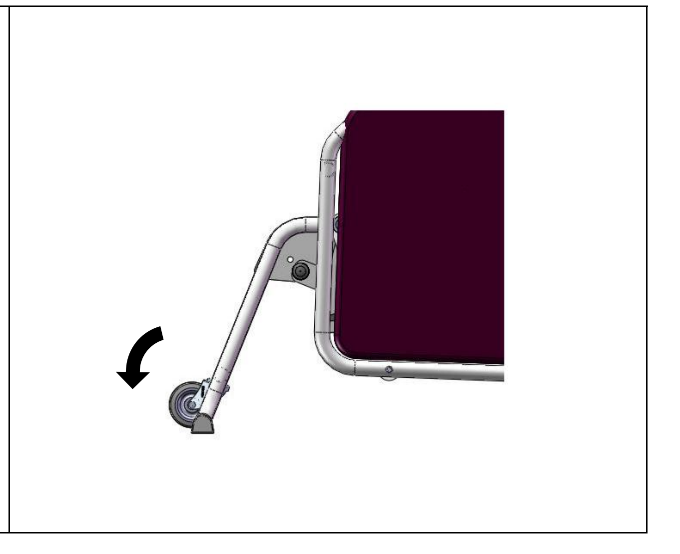
3.2 Verrou pour l'intervenant

Le fauteuil coulissant comporte un verrou destiné à l'intervenant qui empêche tout mouvement involontaire. Le verrou est situé à l'arrière du fauteuil. **ATTENTION : Appliquer le verrou pour l'intervenant uniquement lorsque le fauteuil est inoccupé.** Pour enclencher ou déclencher le verrou pour intervenant : - Tirez la poignée. - Tournez environ d'un quart de tout et insérez la tige dans la fente pour bloquer, ou la retirer de la fente pour débloquer. **ATTENTION : Ne pas placer les doigts à proximité de la tige au risque de se faire pincer**.	

3.3 Accoudoirs à hauteur ajustable

La hauteur de l'accoudoir peut facilement être ajustée pour accommoder chaque résident. La hauteur de l'accoudoir devrait être ajustée de sorte à offrir un soutien approprié au bras du résident, tel que déterminé par l'intervenant. Pour ajuster la hauteur de l'accoudoir : - Pressez ensemble les tiges situées sous l'accoudoir. **ATTENTION : NE PAS placer les doigts dans le haut des tiges, au risque de se faire pincer. Placez les doigts à l'emplacement concave sur les tiges.** - Élevez ou abaissez l'accoudoir à la hauteur désirée. **ATTENTION : NE PAS placer les doigts sous l'accoudoir d'aucune façon au moment de l'ajustement, au risque de se faire pincer.** En relâchant les tiges, l'accoudoir se bloquera en place à la hauteur choisie. - Fixez le côté extérieur du panneau latéral. Changez la hauteur de l'autre bras si désiré.	

3.4 Roues de transport

Le fauteuil coulissant autobloquant comporte deux roues de transport pour faciliter son déplacement. Pour transporter le fauteuil : - Appliquez le verrou pour l'intervenant. - Tenez-vous directement derrière le fauteuil, basculez-le vers l'arrière sur ses roues et transportez-le à l'endroit désiré. - Lorsque le fauteuil est arrivé à l'endroit désiré et replacé en position droite, le verrou pour l'intervenant peut être enlevé si désiré. **ATTENTION : Ne pas transporter le fauteuil lorsqu'il est occupé.**	

3.5 Accessoires (en option)

Nous recommandons les accessoires BRODA seulement sur les fauteuils BRODA. L'installation adéquate d'un accessoire BRODA est très importante. Nous recommandons que le fauteuil BRODA soit commandé avec les accessoires requis déjà installés. Seuls les intervenants qui connaissent à fond les procédures d'installation des accessoires devraient installer leurs accessoires BRODA sans l'assistance du représentant BRODA de leur région. BRODA ne recommande pas l'utilisation des accessoires d'un autre fabricant sur les fauteuils BRODA.

4 <u>INSPECTION ET ESSAI DE FONCTIONNALITÉ</u>

Les mesures de sécurité décrites à la Section 1 doivent être observées au moment de l'inspection ou de l'essai de fonctionnalité du fauteuil. Seuls les intervenants autorisés ou le personnel d'entretien devraient inspecter ou tester un fauteuil.

4.1 Inspection

Nous recommandons une inspection visuelle régulière pour détecter des signes d'usure, des dommages, des dispositifs desserrés ou manquants et autres préoccupations de sécurité. Si un bris, une défectuosité ou un problème opérationnel sont détectés, le fauteuil doit être réparé, inspecté et testé avant d'être remis en service.

Nous recommandons que le fauteuil soit inspecté aussi souvent qu'à chaque utilisation si quelque raison pousse à envisager la possibilité d'une usure prématurée, d'un desserrage ou d'un démantèlement de certains dispositifs. **Au minimum, en usage régulier, le fauteuil devrait être inspecté sur une base bimensuelle**. La procédure d'inspection visuelle devrait au moins comprendre l'observation de chaque dispositif (fixations) :

La procédure d'inspection visuelle devrait au moins inclure l'observation des pièces suivantes :

1) le cylindre qui assiste l'autoblocage du mouvement coulissant;
2) les courroies de vinyle qui composent le siège et le dossier;
3) les coussins;
4) le verrou pour l'intervenant et la tige qui s'engage dans la plaque de blocage;
5) les tiges d'ajustement de la hauteur des accoudoirs.

La procédure d'inspection visuelle devrait inclure l'observation de tous les accessoires installés. L'inspection visuelle devrait être effectuée par l'établissement ou, dans le cas d'une résidence privée, par l'individu responsable du fauteuil.

4.2 Essai de fonctionnalité

Nous recommandons que les fonctions du fauteuil soient tout d'abord testées avant d'y asseoir un résident. Ces essais peuvent devoir être réalisés aussi souvent qu'à chaque utilisation si quelque raison pousse à envisager la possibilité d'une usure prématurée ou d'un dommage aux composantes du fauteuil. Au minimum, en usage régulier, les fonctions du fauteuil devraient être testées selon les directives de la Section 3.

Si l'intervenant ou le personnel d'entretien responsable des essais considèrent que n'importe quelle fonction ne s'effectue pas correctement, le fauteuil doit être mis hors service jusqu'à ce qu'un essai de fonctionnalité se révèle concluant.

Au moment des réparations ou de l'entretien, ne pas utiliser de lubrifiants contenant des solvants. Ces derniers endommageront plusieurs composantes mobiles dans le fauteuil. Si nécessaire, de la graisse (lubrifiante) blanche de classe alimentaire peut être utilisée sur les composantes coulissantes. N'appliquer de lubrifiants en aérosol sur aucune pièce.

5 INFORMATION TECHNIQUE

5.1 Spécifications

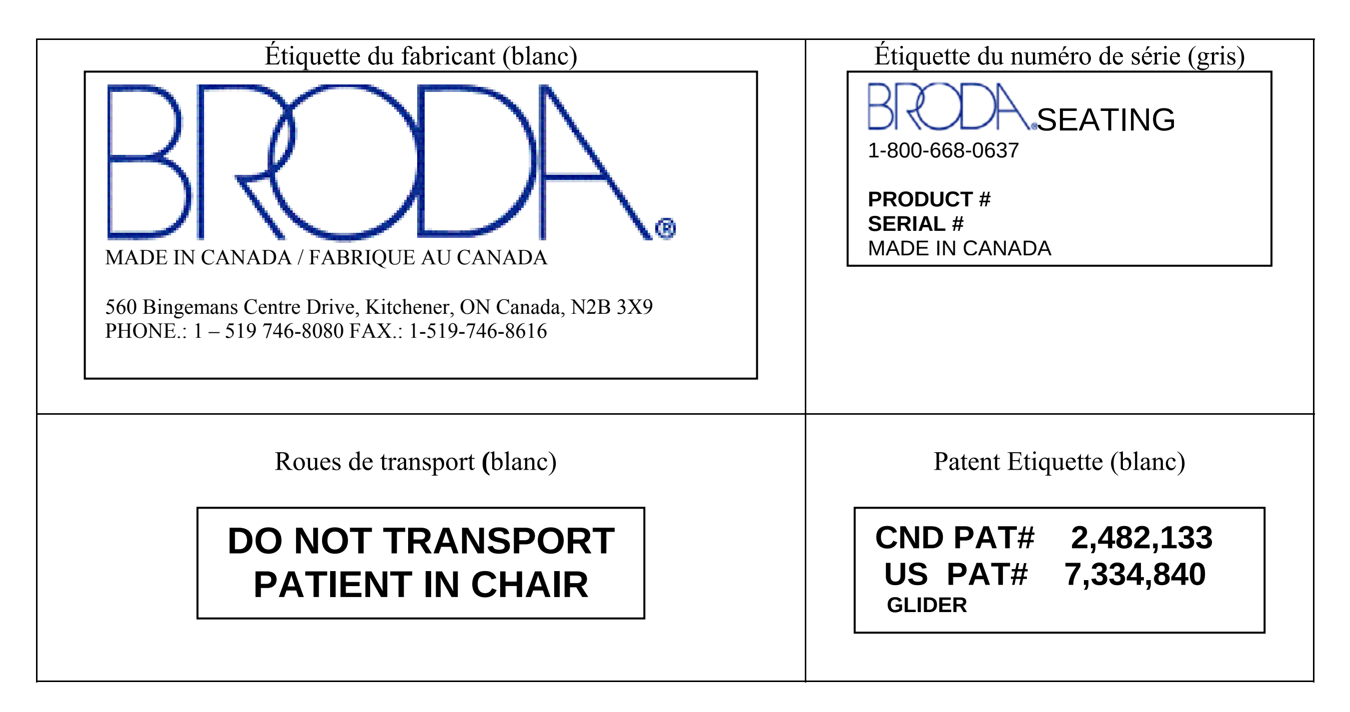
Spécifications pour les modèles de fauteuils coulissants autobloquants 100-20AL, 100-15AL, 100-10AL

1. Mouvement coulissant :	Action coulissante en douceur comportant une caractéristique d'autoblocage. Le mouvement coulissant est activé lorsque l'utilisateur s'assoit dans le fauteuil, et il est bloqué/désactivé lorsque l'utilisateur se lève du fauteuil.
2. Verrou pour l'intervenant	Le verrou pour l'intervenant peut être enclenché pour empêcher un mouvement coulissant involontaire.
3. Armature :	Acier tubulaire de calibre16 recouvert de peinture en poudre pulvérisée
4. Surface du siège et du dossier :	Les courroies BRODA Comfort Tension Seating™ de 1,5” de largeur par 0,130” d'épaisseur; comportent un fongicide, ont une mémoire de forme et sont ignifuges.
5. Accoudoirs :	Hauteur de l'accoudoir ajustable
6. Rembourrage :	Rembourrage standard amovible – Coussin de tête, coussins latéraux, coussin de siège et coussin de dossier. Le vinyle de recouvrement de 34 onces spécifique aux soins de santé est fabriqué pour satisfaire les normes suivantes : DIN 75 200/DIN 53 438; MVSS 302, M2; CAL 117, et satisfaire le test Wyzenbeck de résistance à l’abrasion. Sa surface antimicrobienne, antibactérienne, antitache et antistatique résiste aux craquelures jusqu'à -20 ºC. Sa mousse en polyuréthane satisfait les normes CAL 117. Les coussins amovibles du siège et du dossier sont recouverts d’un vinyle souple de 8 onces qui satisfait la norme CAN2-162 d'inflammabilité des textiles utilisés dans les hôpitaux. Leur mousse en polyuréthane satisfait les normes CAL 117.
7. Roues de transport :	Roues arrières pour transporter le fauteuil (lorsque inoccupé)
8. Profondeur du siège :	17”
9. Hauteur du siège :	18” (modèles 100-20 AL, 100-15 AL), 16" (modèle 100-10 AL)
10. Largeur du siège :	20” (modèles 100-20 AL, 100-15 AL), 18" (modèle 100-10 AL)
11. Capacité de charge :	250 lb
12. Poids :	68 lb (modèle 100-20 AL), 66 lb (modèle 100-15 AL), 63 lb (modèle 100-10 AL)

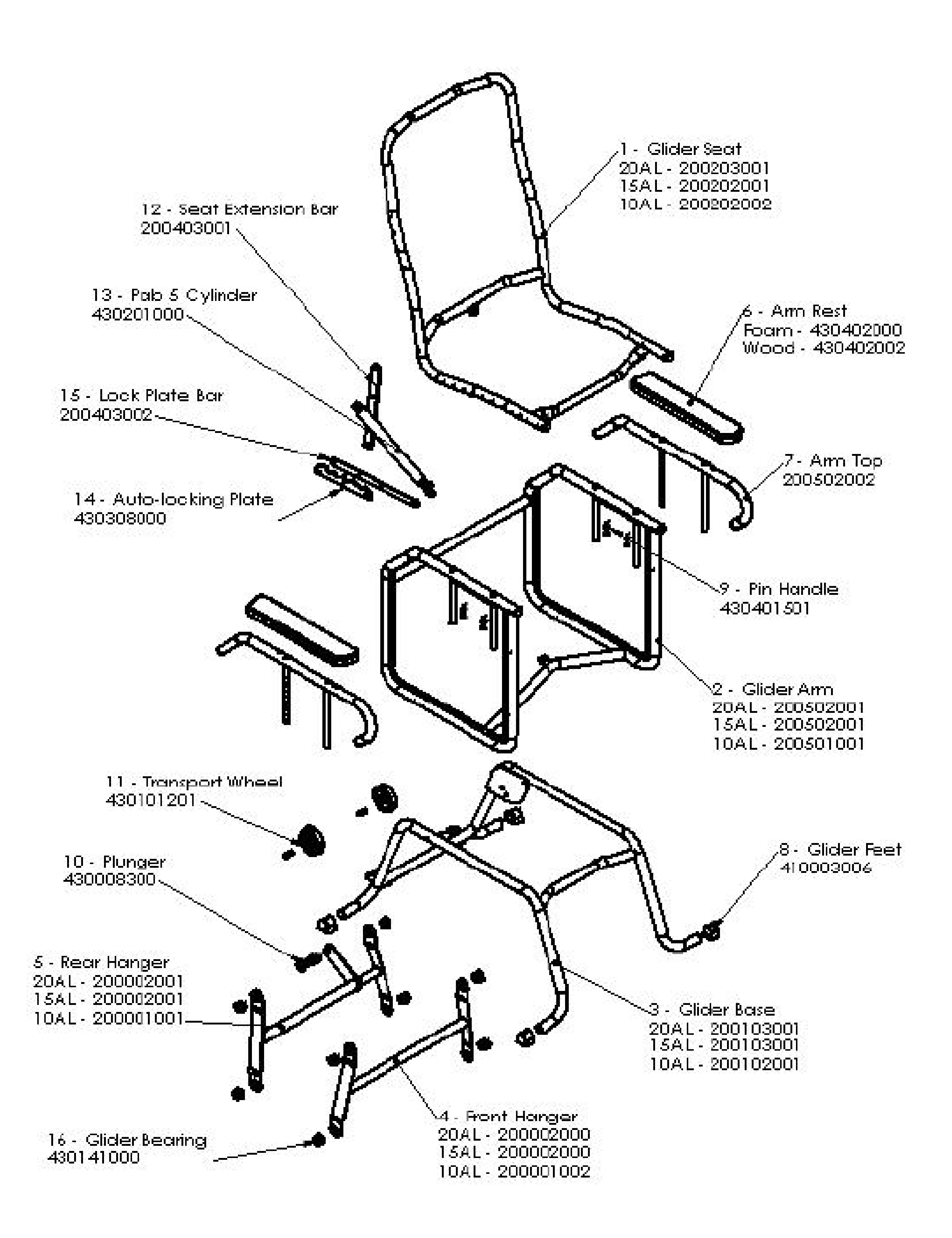
Toutes les dimensions comportent un jeu de ± 0,5”.

5.2 Étiquettes

BRODA utilise certaines étiquettes pour aider les intervenants à repérer et identifier les éléments qui permettent l'actionnement des fonctions du fauteuil.



5.3 Vue explosive des pièces du fauteuil coulissant autobloquant de BRODA



Numéros de référence des pièces du schéma du fauteuil coulissant autobloquant de Broda

N°	Description	Numéro de la pièce
1	Siège coulissant	20AL – 200203001 15AL – 200202001 10AL – 200202002
2	Accoudoir coulissant	20AL – 200502001 15AL – 200502001 10AL – 200501001
3	Base coulissante	20AL – 200103001 15AL – 200103001 10AL – 200102001
4	Support avant	20AL – 200002000 15AL – 200002000 10AL – 200001002
5	Support arrière	20AL – 200002001 15AL – 200002001 10AL – 200001001
6	Accoudoir	Mousse – 430402000 Bois – 430402002
7	Armature d'accoudoir	200502002
8	Patin	410003006
9	Poignée à goupille	430401501
10	Piston-poussoir	430008300
11	Roue de transport	430101201
12	Barre d'extension du siège	200403001
13	Cylindre de la barre Pab	430201000
14	Plaque d'autoblocage	430008000
15	Tige de blocage	200403002
16	Roulement pour mouvement coulissant	430141000

6 Garantie

BRODA SEATING
GARANTIE

BRODA fournie une garantie de trois ans sur l'armature du fauteuil, et une garantie de un an sur les autres composantes, sous réserve des conditions suivantes :

Aucune garantie sur les coussins de siège et les housses en tissu.

Les armatures de fauteuil sont garanties pendant une période de trois ans contre les défauts ou les bris structurels. Toutes les autres pièces (à l'exception des coussins de siège et des housses en tissu), incluant mais sans y être limité, les courroies, coussins, amortisseurs au gaz et fixations, roulettes, roues, freins et accoudoirs sont garanties pièces et main-d'œuvre pendant une période de un an contre les défectuosités, dans des conditions d'utilisation normale dans une institution. La garantie ne couvre pas les dommages malveillants ou délibérés ni les dommages occasionnés par de l'abus. La garantie ne couvre pas l'utilisation des fauteuils BRODA dans une douche ou une piscine, à l'exception de la chaise d'aisance/douche BRODA.

Les modifications des produits BRODA pour l'utilisation d'accessoires autres que BRODA annulent la garantie. Cette garantie ne couvre pas les dommages occasionnés par l'expédition (voir ci-dessous).

BRODA fournira des pièces neuves ou remises à neuf à installer par le propriétaire, sans frais, après avoir reçu la confirmation de leur remplacement par le représentant BRODA régional ou le représentant du service à la clientèle du siège social de BRODA. Sur demande, les pièces défectueuses devront être retournées à l'usine dans les trente jours suivant la réception des pièces de remplacement par le propriétaire. Si les pièces défectueuses ne sont pas retournées à la demande de BRODA, le propriétaire devra acquitter le coût des pièces de remplacement facturées par BRODA.

La garantie n'inclut pas le coût de la main-d'oeuvre pour l'installation sur place des pièces sous garantie ou des réparations sous garantie. Le propriétaire doit retourner les produits pour remplacement ou réparation sous garantie à BRODA, en expédiant les articles prépayés et assurés à l'usine. Les travaux sous garantie effectués à l'usine incluent les pièces et la main-d'œuvre. Les pièces peuvent être réparées ou remplacées à la discrétion de BRODA. Tous les retours à l'usine requièrent une autorisation préalable de BRODA.

BRODA se réserve le droit de faire des changements de conception et d'application sans préavis. Toutes les commandes seront traitées avec les modèles actuels BRODA, à moins d'indication contraire de la part de l'acheteur.

Les fauteuils BRODA sont conçus pour la mobilité, le positionnement et le confort du résident, spécialement en position assise, toutefois, l'application des produits BRODA doit demeurer la responsabilité de l'acheteur ou de l'utilisateur.

Cette garantie n'est pas transférable.

RETOURS

BRODA Seating n'acceptera aucun retour sans un numéro d'autorisation de retour de marchandises au préalable. Vous êtes priés de communiquer avec un représentant du service à la clientèle de notre siège social au 1-800-668-0637 pour de l'assistance. Les retours doivent être assurés lorsqu'ils sont expédiés.

LIVRAISON ENDOMMAGÉE
SIGNALEZ TOUT DOMMAGE AU TRANSPORTEUR IMMÉDIATEMENT

Il est de la responsabilité de la personne qui accuse réception de la marchandise d'examiner les boîtes et leur contenu avant d'accepter leur réception. Notez tout dommage sur le bon de connaissement et remplissez un formulaire de réclamation si nécessaire. Signalez tout dommage non apparent au transporteur dans un délai maximum de 48 heures. .

BRODA assure tous les produits pour les dommages en transit. Le défaut de signaler des dommages en transit au transporteur annulera l'assurance et la garantie de BRODA. Si vous avez besoin d'assistance, vous êtes priés de communiquer avec notre siège social au 1-800-668-0637.

TAXES DE VENTE

La plupart des produits BRODA sont classés Zéro-T.P.S. et sont exempts de la taxe de vente provinciale au Canada. Les acheteurs peuvent devoir vérifier avec le Bureau du fisc de leur province ou État pour valider les modalités d'impôt.

Enregistrez votre garantie au www.brodaseating.com